

Fiche technique

Projections sur base de liquidités du Fonds d'assurance parentale en tenant compte de la diminution attendue des taux de cotisation de 6 % à compter du 1^{er} janvier 2020 ¹
(en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds sur base de liquidités au début de l'année	181,6	376,3	483,4	581,0	687,4
Entrées de fonds					
Cotisations perçues ²	2 272,9	2 200,6	2 250,9	2 316,0	2 383,0
Revenus de placement	<u>14,0</u>	<u>23,1</u>	<u>27,3</u>	<u>31,7</u>	<u>37,5</u>
	2 286,9	2 223,7	2 278,2	2 347,7	2 420,5
Sorties de fonds					
Prestations versées	2 051,3	2 074,7	2 137,6	2 197,1	2 256,2
Frais d'administration	<u>40,9</u>	<u>41,9</u>	<u>43,0</u>	<u>44,2</u>	<u>45,4</u>
	2 092,2	2 116,6	2 180,6	2 241,3	2 301,6
Écart entre les entrées et les sorties de fonds	194,7	107,1	97,6	106,4	118,9
Fonds sur base de liquidités à la fin de l'année	376,3	483,4	581,0	687,4	806,3

1. À l'exception des taux de cotisation, les projections ont été effectuées à l'aide des mêmes hypothèses que celles utilisées pour la production du Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2018.
2. Les cotisations perçues projetées pour chacune des années civiles sont composées majoritairement de cotisations relatives à l'année civile en cours, mais également de cotisations relatives à l'année civile précédente.